



S.N.A.D.-C.G.T. • 1, quai de la Douane. B.P. 60. 33024 BORDEAUX Cedex

SOMMAIRE ÉDITO

Delta IE : une évolution inquiétante du dédouanement

CSRH : une prime en suspens

Surveillance : une pénibilité de moins en moins prise en compte

Petit memo à l'adresse des DR

Viticulture : tout roule en viticulture sauf pour le service public

Missions : le retour des missions fiscales, une nécessité

Droit de grève estropié : Hier Lamassoure, aujourd'hui Urgence attentats

Prime de résidence : une revendication plus que jamais d'actualité

Déficit Public : enfin des mesures efficaces !

Conseils de lecture



EN 2025 : EXIGEONS LE PROGRES SOCIAL POUR LES AGENTS ET UNE DOUANE UTILE

Après avoir actionné l'article 49-3 de la constitution, le précédent gouvernement s'est logiquement fait censurer par l'assemblée nationale.

Les Français ne veulent pas de cette politique qui fait payer par les salariés et les retraités les errements des politiques de l'offre qui font la part belle aux actionnaires.

Enfermé dans sa tour d'ivoire, plus isolé que jamais, le président Macron n'entend pas se conformer aux résultats des élections législatives qu'il a pourtant souhaitées organiser de façon anticipée.

Les défis sont pourtant immenses et justifient un changement de cap pour répondre aux impératifs sociaux et environnementaux :

-- dans le domaine industriel: faute d'avoir su défendre et relancer nos productions nationales, les fermetures se succèdent créant toujours plus de misère sociale,

-- dans le domaine fiscal, il est nécessaire d'obtenir que l'effort pèse davantage sur les rentiers et moins sur les travailleurs,

– en matière de politique sociale, les salariés et les agents du public doivent pouvoir bénéficier de logements à des prix abordables et il faut conforter les ressources de la sécurité sociale,

-- pour obtenir une politique de prévention qui permettent d'endiguer la souffrance au travail,

-- en matière environnementale, pour sortir de la logique productiviste et pour que cette question soit au coeur des stratégies des gouvernements,

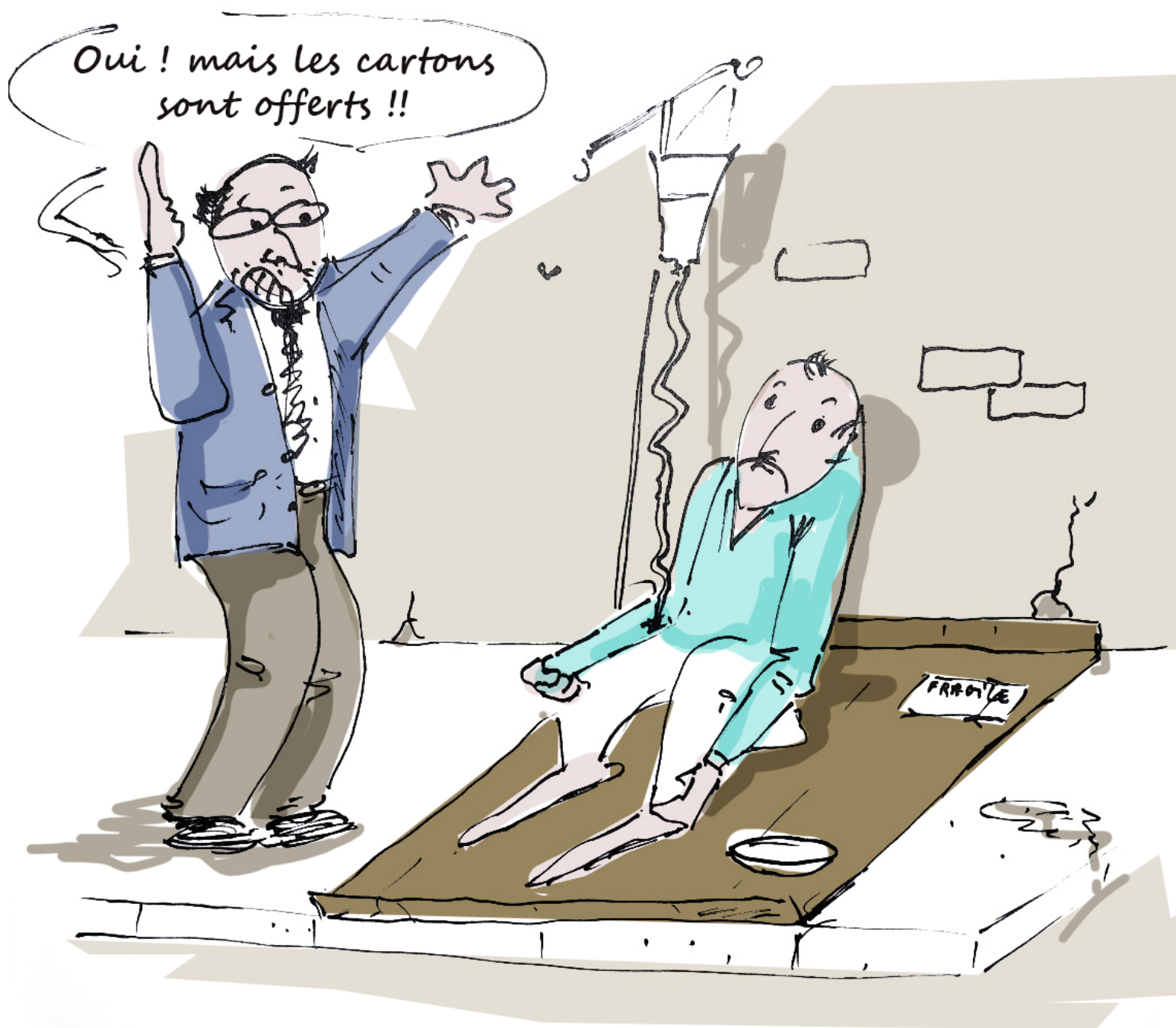
-- le niveau des salaires et des pensions nécessite d'être réévalué. En douane, par exemple le manque d'attractivité de notre administration est beaucoup lié à cette question,

– la contre-réforme des réformes conduit à un allongement des carrières synonyme de pénibilité accrue et de davantage de précarité pour beaucoup de salariés et de fonctionnaires.

Tous ces sujets, les douaniers les connaissent et ils subissent dans leur vie professionnelle et personnelle les conséquences **d'une politique qui entretient le déficit public pour justifier la casse sociale et les transferts de compétences au secteur privé marchand.**

FONCTIONNAIRES **les boucs émissaires des gouvernements**

*Dans la série les C...
ça osent tout, congés maladie = - 10% sur le salaire*



DELTA I/E: une évolution inquiétante

Ce nouveau service permet de recevoir et de traiter les flux logistiques et les déclarations en douane de manière dématérialisée et a vocation à remplacer les systèmes de dédouanement actuels.

Au 31 mai 2025, l'ensemble des opérateurs devra avoir basculé dans ce nouveau service et toute bascule sera définitive. L'objectif des autorités communautaires est de créer un chaînage complet des flux de l'avant-dédouanement (application ANTES) jusqu'au dédouanement et au postdédouanement. L'ensemble des preuves d'origine de l'Union (T2L-T2LF) sera aussi accessible ainsi que les données avant dédouanement figurant dans l'application ANTES. Première conséquence concrète, les services de contrôle (bureaux-SRE) n'auront plus accès aux déclarations pour les OEA. Les services devront récupérer les données relatives au dédouanement dans les écritures du déclarant.

Autre conséquence qui vient compliquer la tâche des services : les entreprises auront le libre choix du point de contrôle des marchandises et le déclarant pourra délivrer lui-même le bon à enlever via la procédure check and trust.

Le ciblage dépendra des données transmises par l'opérateur à qui on demande de lister tous les régimes qu'il utilise et d'établir une fiche d'évaluation des montants en jeu dits de référence qui sera validée par les PGP avant d'être intégrée dans GUM (le système de gestion des garanties).

Les RI continueront à mettre en place le cautionnement des opérations sur cette base en sachant que les OEA ne seront pas cautionnés.

Problème majeur : il n'existe pas de modèle de déclaration préétabli. Les formats de déclaration pourront être différents et dans tous les cas la déclaration qui pourra être éditée n'aura aucune valeur juridique.

Il faudra obtenir les échanges de données (120 données à remplir) pour l'opposer au déclarant en sachant que l'article 65 du code des douanes ne nous permet de saisir que des éditions papier et qu'il n'a pas suivi la dématérialisation pourtant largement répandue dans tous les domaines.

On le voit, les contrôles vont se complexifier alors qu'en même temps la douane offre toujours plus

de facilités aux opérateurs. Les outils juridiques ne suivent pas, bien au contraire, les procédures s'alourdissent chaque année davantage. On pourrait penser que ce nouveau service permettra d'obtenir la preuve qu'une marchandise tierce destinée au marché national a bien été dédouanée dans un autre pays de l'UE mais le système, à ce stade, ne le permet pas.

Cette évolution parce qu'elle s'inscrit dans une logique libérale n'est pas une bonne nouvelle pour nos missions et la LCF. A terme, il est prévu un « delta Hub » unique européen où seront déversées toutes les données d'import-export et la douane ira chercher les informations qui l'intéresse. Il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser pour obtenir un maillage territorial, une évolution des outils juridiques, de nouvelles formes de coopération plus directes avec les autres pays de l'UE, des moyens en ciblage, en contrôle et en enquêtes qui nous permettent de continuer à exercer nos missions de contrôles au profit de notre industrie et de nos concitoyens.

Indemnitaire : La course de fond du CSRH

En athlétisme, il existe un type d'épreuves un peu particulier, les épreuves sur les haies.

Elles imposent aux concurrents d'être forts, précis, endurants et, à chaque fois, de devoir s'élever au-dessus des obstacles

En Douane, s'il y existe un service qui pourrait s'inscrire aisément sur ces courses c'est bien le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH). Depuis qu'il a été créé, il y a presque onze ans maintenant, les agents n'ont eu de cesse de réclamer une prime adaptée au rôle très particulier du service au sein du réseau RH douanier et ministériel ainsi qu'aux obligations auxquelles ils sont soumis. Cette revendication les a obligés à se montrer opiniâtres, endurants et courageux pour éviter tous les obstacles que l'administration a déposés tout au long de ce parcours.

Ce combat a, dès sa création, obligé les agents à se battre contre le cynisme de l'administration, laquelle faisait des promesses qu'elle ne tenait jamais. En 2018, après une pétition et une première grève très suivie (plus de 80 % de participants), la légitimité d'une reconnaissance indemnitaire a été reconnue en Comité Technique Ministériel par la Direction Générale et le Secrétariat Général du ministère « ... le CSRH est un service éligible à ce type de prime (ACF spécifique) [...] il n'y a pas de discussion sur son bien fondé ...». Une reconnaissance de nouveau vite oubliée.

Les agents du CSRH ne se sont pas découragés et, en plus de faire preuve d'un engagement sans faille et d'une expertise certaine pour assurer la préliquidation de la paye, la gestion administrative des agents de notre administration et la notification d'actes de gestion, ils ont continué à revendiquer. Ainsi, c'est grâce à leur démonstration que la DG a été obligée d'augmenter de manière substantielle le nombre des agents de ce service.

A l'heure actuelle, le transfert de compétences de la DG vers le CSRH est tel que plus de 75 % de la matière RH est géré au sein, certains domaines étant devenus de sa compétence exclusive. La technicité du service s'est accrue face à l'accélération des calendriers de réformes s'ajoutant à l'évolution permanente des outils. Un ensemble de contraintes particulièrement lourdes pèsent maintenant sur les agents, lesquels ont toujours répondu présents, avec investissement et dévouement, à tel point qu'aujourd'hui, le CSRH douanier est le plus complet et le plus spécifique de la sphère SIRHIUS ... mais toujours sans aucune reconnaissance financière!

En plus de devoir courir et sauter au dessus des obstacles que l'administration s'amuse à déposer sur la piste, les agents du CSRH ont également dû faire face aux menaces de sanctions que leur direction a fait planer lorsqu'ils se sont de nouveau mobilisés au début de l'année dernière. Qu'importe, habitués à ces coups bas c'est par une nouvelle pétition accompagnée d'une grève très suivie qu'ils ont rappelé, au début de l'année dernière, à l'administration l'importance des mots et des promesses.

Face à la pression, plusieurs réunions ont mis autour de la table l'intersyndicale régionale et une délégation de la D.G menée par l'ex sous-directrice des Ressources Humaines, à Bordeaux, dans les locaux du CSRH. Après le versement d'une prime

exceptionnelle de 450 €uros bruts par agent pour l'année 2024 (soit à peine 37,50 €uros par mois sur l'année ou 3,75 €uros par mois sur dix ans !), que les agents ne revendiquaient pas, ceux-ci ont continué à réclamer, plus précisément, une majoration d'ACF, soit une **prime pérenne et identique pour tous, quel que soit leur grade ou leur statut.**

Le 17 octobre dernier, la création d'une majoration d'ACF d'un montant de 70 €uros est mis sur la table par l'administration, celle-ci précisant un peu plus tard que cette prime était actée («crantée» pour reprendre ses propres paroles) et consolidée par l'engagement du Directeur Général. La sous-directrice indiquait également qu'il s'agissait d'un effort inédit sur l'année 2024 en Douane, destiné à honorer la promesse faite il y a dix ans (enfin!) et que le poids financier que représentait cette dépense serait absorbé par le budget de la Douane.

Mais rien n'aura été simple dans cette lutte puisque le contexte budgétaire national actuel, avec un projet de Loi de Finances pour 2025 toujours pas fiabilisé à ce jour, laisse planer le doute sur cette proposition, minimale. Face à cette nouvelle haie les agents du CSRH n'ont rien lâché et continuent à demander des assurances pour que le principe de cette prime soit honoré, tout comme une régularisation versée a posteriori, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, mesure également promise par la DG.

Vous comprendrez donc qu'à ce jour la course n'est toujours pas terminée, l'administration augmentant sans arrêt la longueur de la piste. Mais les agents continuellement soutenus par votre syndicat, le SNAD-CGT, ont compris l'importance de la solidarité et de l'union face à une adversité administrative changeant régulièrement et unilatéralement les règles.

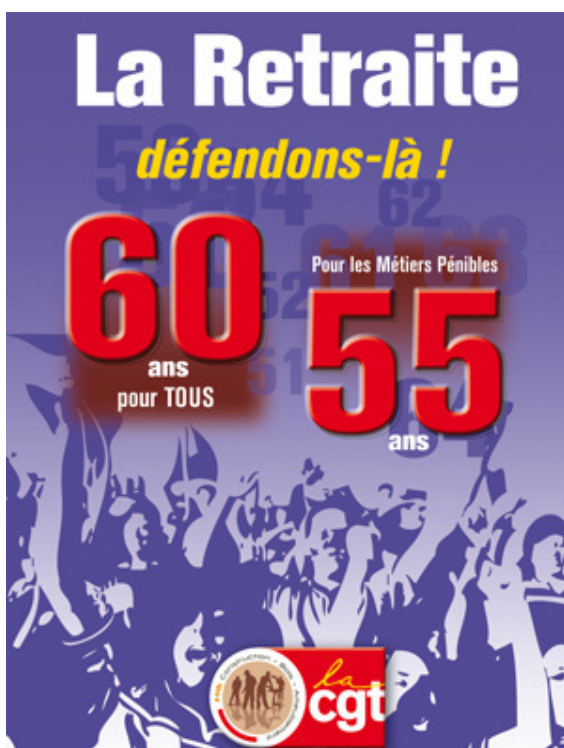
Les Jeux Olympiques sont terminés mais nul doute que les agents du CSRH seront fins prêts pour les prochains, afin de bien faire comprendre à la Direction Générale qu'elle doit reconnaître, enfin, à sa juste valeur leur engagement et leur expertise.

Surveillance : une pénibilité de moins en moins prise en compte

La réforme Touraine de 2014 a entraîné un allongement de la durée de cotisation retraite pouvant aller jusqu'à 43 ans à partir de la génération née en 1973.

La réforme passée en force en 2024 dont l'abrogation continue à être revendiquée par les organisations syndicales prévoit, quant à elle, un recul de l'âge de départ de deux ans. La bonification d'un an tous les cinq pour les agents de la surveillance à partir de 17 ans de service actif est de moins en moins opérante. L'âge moyen de départ à la retraite était déjà de 60 ans dans notre interrégion en 2023 pour les agents de la branche surveillance. Les deux (contre) réformes conduisent à une situation qui verra le nombre d'agents des brigades de plus de 60 ans augmenter automatiquement.

Le travail en horaires décalés, la nuit et le week-end, a des effets sur la santé qui sont reconnus mais pour autant rien n'a été mis en place pour contrebalancer cette évolution. Les agents qui ont le malheur de faire part à leur hiérarchie de difficultés physiques liées à l'âge se voient proposer une visite médicale devant le médecin agréé pour vérifier leur aptitude mais sans que la direction ne réfléchisse à un aménagement de poste par manque de réflexion préalable sur le sujet. Pourtant, les seniors peuvent être une chance pour un service de par l'expérience et le savoir-faire qu'ils ont acquis. Dans d'autres secteurs, dans l'entreprise SAFRAN ou à la SNCF par exemple, des accords ont été signés avec les syndicats pour prendre en compte la problématique de l'allongement des carrières qui se posera avec de plus en plus d'acuité dans les années qui viennent et de son effet sur la santé des salariés. Pour l'instant, ce sujet passe sous les radars et la direction gère le sujet au cas par cas en créant beaucoup de ressentiment chez les personnels et sans tenir compte de la reconnaissance que l'on doit aux agents qui approchent de la retraite.



Petit mémo à l'adresse des directeurs régionaux

En décembre 2012, en s'appuyant sur une pseudo concertation avec les agents, Jérôme Fournel, alors DG des douanes, annonçait devant un parterre d'administrateurs le lancement du projet stratégique douanier (PSD) qui devait les distraire durant 5 ans. C'était sans compter sur le SNAD-CGT qui en compagnie des autres organisations syndicales s'invita au bal des fossoyeurs.

En opposition au projet funeste de l'administration dont le seul but était de réduire à peau de chagrin le réseau douanier en supprimant les Directions Régionales, la CGT opposa la tenue des « Etats généraux de la douane » et un débat sur les missions douanières sur tout le territoire.

N'écouterant que son courage et son ambition politique, Jérôme Fournel passa le témoin, très rapidement, à Hélène Crocquevielle nouvellement nommée DG des douanes. Bizutage ou peau de banane, c'est dans un contexte de lutte pour le maintien des missions douanières qu'elle devra exercer ses nouvelles fonctions dont la lettre se dévoila lors d'une intervention télévisée au palais d'Iena, à l'invitation d'acteur public : pour Hélène Crocquevielle « les douanes européennes sont en concurrence et le seul moyen d'y faire face est de limiter les contrôles aux frontières ».

La direction sort du bois et Le SNAD-CGT devient alors le moteur d'une intersyndicale douanière porteuse des missions de la douane qu'elle n'aura de cesse de présenter devant les élus de la nation (députés et sénateurs) et les élus locaux (région, département).

5 ans de combats jalonnés d'actions et de manifestations sur l'ensemble du territoire, dans les services, à Paris.

5 ans de rupture total du dialogue social

5 ans pour construire un véritable débat autour des missions des douanes regroupant Politique, Usagers, Citoyens, Associations, Syndicats européens...

Deux événements méritent d'être rappelés à la mémoire de nos Directeurs Régionaux ; celui de la tenue des Etats Généraux de la Douane aux CESER Nouvelle Aquitaine qui a vu une direction sans argument pour défendre le PSD et celui du grand débat organisé en septembre 2013 au Palais d'Iena à Paris.

Pas de lauriers, pas de louanges, seule la satisfaction d'avoir pu maintenir PAE, POC et SRE au sein des directions Régionales et d'avoir pu faire la promotion des missions douanières d'intérêt social, économique et environnemental.

Viticulture : Tout roule en viticulture sauf pour le service public !

Lors de notre dernière publication, nous faisons état d'un parc automobile non adapté aux missions viticoles. Nous avons été entendus ! Le centre de Libourne s'est vu doté depuis quelques semaines d'un Duster thermique, à l'essai pour quelques mois. Les premiers tests s'avèrent concluants et les agents espèrent une dotation pérenne de ce véhicule. Il est cependant dommage que les ressources humaines ne suivent pas.

En effet, entre des agents en longue maladie, d'autres mis à disposition ou en disponibilité auprès d'autres centres ou services, les effectifs sur papier sont loin de refléter la réalité. Malgré les effets d'annonce, la gestion n'est pas morte et en tant que service public, nous devons répondre aux diverses sollicitations du public.

C'est ainsi qu'afin de palier les carences en effectifs, les agents présents doivent se démultiplier. Ajoutons que ces tâches de gestion utilisent des nouveaux outils (FIDEL, ROSA nouvelle génération, les documents de cautionnement), que les agents suppléants ne sont pas nécessairement formés, car ils effectuent habituellement des missions de contrôles, l'indigestion pour ces derniers n'est pas loin. L'administration sera sans nul doute en tenir compte, en revoyant, par exemple, les objectifs de contrôle à la baisse ou en récompensant les agents devant absorber une charge de travail supplémentaire.

Quid de l'arrivée de nouveaux effectifs ? Doucement mais sûrement : des agents Paris spé, des collègues mutés, et se murmure-t-il, des postes « réservés » attendant des agents voulus par l'administration. Mais non, nous ne pouvons pas croire cette dernière hypothèse qui remettrait en cause le principe d'équité à postuler à des postes non discrétionnaires.

Autre sujet de tensions, la situation à Blaye où l'installation du centre de viticulture dans les locaux actuels qui appartiennent à la mairie est remise en cause. La direction recherche un local non pas pour

réinstaller le service mais juste une permanence qui serait tenue deux jours par semaine uniquement et seulement le matin. Encore une fois, le service public dans cette partie du département est sacrifié alors que le besoin d'accompagnement des usagers devrait être une priorité.

Le DI et son DR avancent masqués puisque cette réorganisation n'a pas été évoquée lors du dernier CSA alors que la situation à Blaye était à l'ordre du jour.

En revanche, elle a fait l'objet d'une information en groupe de travail immobilier de la DGFIP, la direction ayant approché les services fiscaux pour leur demander un local. Un bel exemple de dialogue conduit en toute transparence !

La CGT montera à nouveau au créneau pour alerter les élus et les professionnels de la filière sur cette nouvelle désertion.

Missions : le retour des missions fiscales, une nécessité

Par note du 30 septembre 2024, la DG a informé les services que le périmètre de transfert de la TICPE à la DGFIP était révisé, la douane conservant le contrôle de l'assiette des déclarations transmises à la DGFIP, le contrôle et la gestion du déclaratif lié à la filière exonération, la gestion et le contrôle de la circulation en suspension et en acquitté des produits pétroliers ainsi que le recouvrement des droits et taxes redressés à l'occasion de ces contrôles. Il s'agit d'un revirement qui laisse l'essentiel des charges de travail lié à la filière au sein de la douane, argument que les organisations syndicales doivent utiliser pour exiger que les effectifs soient abondés en conséquences dans les bureaux de douane et dans les services chargés des contrôles.

Ce résultat nous le devons à la mobilisation des agents et au travail de l'intersyndicale douanière qui a alerté parlementaires, élus locaux et responsables des conseils départementaux sur le danger pour les ressources des départements de ce transfert de taxes qui servent à financer le RSA et la formation professionnelle.

Ce volontarisme nous devons le mettre en œuvre pour exiger que la TGAP, la Taxe Générale sur les Actualités Polluantes (855 millions d'euros en 2022) revienne aussi dans le giron de notre administration car la douane via ses bureaux de douane et ses services de contrôle et d'enquêtes a démontré son

savoir faire pour assurer la gestion et le contrôle de cette fiscalité par des vérifications documentaires mais aussi dans les installations (CET). Elle dispose aussi d'agents qui contrôlent à la circulation le transfert et l'importation-exportation des déchets ce qui constitue potentiellement une source de renseignements et qui plaide également pour le retour de cette taxe à la Douane.

Droits de grève estropié : Hier Lamassoure, aujourd'hui Urgence attentats

Plusieurs fois rappelés à l'ordre par le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS pour atteinte au droit de grève des fonctionnaires du fait de l'amendement Lamassoure, nos dirigeants poursuivent leurs attaques contre les droits des travailleurs. Rappelons que l'amendement Lamassoure ou 1/30ième indivisible prévoit que lorsque la durée de grève est inférieure à une journée, l'agent se voit retenir l'équivalent d'une journée entière de rémunération sur son traitement. Ainsi l'agent ne peut pas faire grève une demi-journée ou débrayer quelques heures sans se voir retenir une journée entière sur son salaire. La CGT a dénoncé cette discrimination que subissent les fonctionnaires d'État devant le CEDS qui lui a donné raison (<https://rm.coe.int/0900001680a8c260>).

Le but est maintenant d'obtenir l'abrogation de cet amendement sur cette base. Mais la défense des droits des travailleurs est un combat incessant. C'est aujourd'hui le dispositif urgence attentat qui sert de prétexte à nos directeurs, peu souvent mobilisés pour la défense des intérêts des agents il est vrai, pour restreindre le droit de grève des agents de la surveillance. Cette restriction qui vise un droit constitutionnel est fallacieuse et illégale d'autant plus que le dispositif urgence attentat est censé être temporaire.

Le DG le dit dans sa note du 05 juillet 2024 : « Il (le dispositif) est mis en place pour une durée limitée le temps de la gestion de crise, et permet notamment d'assurer une mobilisation exceptionnelle des moyens.»

Or, le dispositif Urgence Attentat du plan Vigipirate a été mise en place en mars 2024...

Le Directeur Général nous rappelle dans sa note que ce dispositif qui prévoit des mesures d'exception n'est plus légalement dans les clous ce qui ne l'empêche pas de s'en servir pour remettre en cause un droit constitutionnel. Un grand écart qui justifie un recours contre cette restriction abusive qui nous montre que l'état de droit est fragile si personne ne le défend.

Indemnité de résidence : une revendication plus que jamais d'actualité

Cette indemnité qui vise à compenser les disparités de coût de la vie en fonction des zones territoriales où est affecté le fonctionnaire constitue un complément de traitement.

Les zones en question n'ont pas été révisées depuis une note du 12 mars 2001, autant dire que c'est un sujet qui n'intéresse pas beaucoup nos hiérarques.

Pourtant dans notre interrégion, les fonctionnaires en poste à La Rochelle, Bordeaux et dans son agglomération, Arcachon et ses alentours ou sur la côte basque savent à quel point le prix des loyers et des logements à l'achat peuvent plomber un budget familial.

C'est un sujet qui concerne tous les fonctionnaires d'État dont les douaniers d'autant plus que le gel puis la revalorisation insuffisante du point d'indice n'a pas amélioré la situation depuis 20 ans.

Bien au contraire la spéculation immobilière que connaissent ces régions ont conduit par endroit à un doublement du prix des logements sur fond de pénurie de logements Masse et ALPAF.

Ce n'est pas cette prime qui va changer le problème du manque de logements dans ces régions mais il est légitime que les fonctionnaires concernés la perçoivent. Aussi le SNAD CGT prépare une pétition à l'intention des fonctionnaires concernés pour exiger que les zones prévues par l'indemnité en question prennent en compte la réalité du coût de l'immobilier dans notre direction. Nous la soumettrons aux autres syndicats CGT de la fonction publique et aux autres OS.

Déficit Public : enfin des mesures efficaces !

Alors que la taxation des super profits peine à voir le jour, que la lutte contre l'évasion fiscale n'est toujours pas prioritaire et que la France est chaque année le premier pays d'Europe en termes de dividendes versées aux actionnaires, le gouvernement précédent fort d'une légitimité jamais atteinte a publié un arrêté qui exige des fonctionnaires qu'ils conservent leurs justificatifs de paiement de repas lors de leurs missions.

Coup de pied de l'âne du très libertarien Kasbarian, cette mesure comme les autres promues par l'ancien ministre de la fonction publique font des agents publics les boucs émissaires d'un déficit creusé par les politiques de l'offre (+1000 milliards d'euros depuis 2014). On attend avec impatience les prochaines mesures du gouvernement Bayrou : supprimer le pain à la cantine, généralisation du recto-verso lors des impressions, éteindre le moteur dans les descentes....

ET MEILLEURS VOEUX !



Conseils de lecture :

J'ai lu et j'ai aimé

«**Rue des Promesses**» aux éditions Les 3 colonnes. Didier Guignard, notre camarade ancien receveur local à Saint Foy la Grande nous fait apprécier ses talents de poètes dans ce recueil. Qu'il soit Inspiré par une émotion, un détail photographiquement noté, ou par un séjour contemplatif au Japon, Didier capte l'essence de moments universels avec une écriture dense et épurée. Didier est un artiste aux multiples talents. Dès son adolescence, il s'est illustré dans l'organisation de spectacles, le théâtre, l'écriture de comédies et la musique. Participant aux Rencontres Voix du Sud à Astaffort, il a également produit un CD intitulé 'Décalage immédiat'. Avec la sortie de ce recueil, il nous offre un aperçu supplémentaire de son univers artistique riche et varié. recueil disponible sur FNAC; DECITRE; CULTURA; AMAZON; ... et référencé dans toutes les bonnes librairies

Prix papier : 13,50 €

Prix numérique : 8,99 €

«**L'argent des gens**» aux éditions faubourg Et voici l'argent, cet argent qui, nous dit-on, fait tourner le monde (mais pas la planète qui tourne sans nus et sans un rond). Cet argent qui est encore le but avoué d'un gros blond aux appétits d'ogre et d'un maniaque chevauchant sa fusée martienne. BAUMGARTENER l'opportunité d'un livre. Ni un roman, ni une analyse politique, comme il aime à le répéter, mais un recueil de dix témoignages personnels ponctués de quelques instantanés issus de scénarios, de SMS ou de coups de téléphone. En tout 200 pages faciles à lire, comme on entame une galette avec appétit, sans gêne et sans détour. 200 pages d'une dizaine d'expériences en contact privé avec l'argent. Cet argent omniprésent tout au long de la vie et même en héritage , après la mort. A chaque chapitre on est curieux, on plonge dans le récit, après tout c'est» à livre ouvert». On s'étonne aussi des montants mensuels annoncés, variant de 500 à 9 000 euros. A chaque fois on découvre de nouveaux personnages, les années qui ont défilé pour eux et comment l'argent les a façonnés ou pas. A chaque fois on peut juger d'une certaine philosophie du moment de la plus simple à la plus surprenante.

Bien sûr les témoins n'ont donné qu'un prénom, une ville, des sommes sonnantes et trébuchantes et la vie qui va avec. Ils ont pu ainsi fantasmer l'autobiographie de leur choix. Mais après tout pourquoi pas !

A chaque récit on a besoin d'y croire. A chaque chapitre ça sent le vrai. C'est du «plus belle la vie» sans intrigue et en un seul épisode. A chaque personne, on découvre une vision différente de tout ce qui gravite autour de l'argent et qui nous fait vivre.

On a ainsi, à la lecture de ces quelques pages, l'impression de survoler un pays une société et de voir tout ce qui y grouille.

Du début à la fin c'est du vivant!

N.B L'auteur n'a pas pu se passer d'un sous-titre: «Tentative d'épuisement de nos porte-monnaie « Je ne vois d'explication à ce sous-titre que dans le prix de l'ouvrage : 18 euros (l'humour en plus).



RUE
des
PROMESSES
DIDIER GUIGNARD



**Je me syndique
à la CGT**



SNAD-CGT

Pour renforcer la démarche et l'action revendicative fondées sur la démocratie et l'unité

NOM : Prénom :
Direction : Affectation :
Grade : Date et signature :
Adresse (envoi presse syndicale) :

A découper et remettre à un responsable CGT ou mail à snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
SNAD-CGT – 263 RUE DE Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX